

## SKOS CSIAS COSAS

Schweizerische Konferenz für Sozialhilfe  
Conférence suisse des institutions d'action sociale  
Conferenza svizzera delle istituzioni dell'azione sociale

# Quelles conséquences l'inégalité et l'insécurité de droit entraînent-elles pour la politique sociale suisse?

Caroline Knüpfer  
Responsable Secteur Etudes  
[caroline.knuepfer@skos.ch](mailto:caroline.knuepfer@skos.ch)

Congrès annuel de l'Association suisse de politique sociale  
10.11.2011

## SKOS CSIAS COSAS

### Aide sociale: Disparités intercantionales (Famille avec 2 enfants)



Activité lucrative à 100%		
Maximum	36'044	(Sion)
Minimum	26'559	(Bellinzona)
Ecart	<b>9'485</b>	
Moyenne	32'789	

Caroline Knüpfer, SVSP 10.11.2011

## SKOS CSIAS COSAS

### Plan de l'exposé

#### 1. La compétence cantonale source d'inégalités

- Cadre général de la politique sociale suisse
- Rôle des cantons et de la Confédération
- Organisation de l'aide sociale et des PCFam
- Acteurs institutionnels de ce domaine politique
- Conséquences au niveau de l'égalité et la sécurité de droits

#### 2. Exemples concrets d'inégalités et insécurités de droit

#### 3. Vers une réorganisation du partage des compétences entre Confédération et cantons?

Caroline Knüpfer, SVSP 10.11.2011

## SKOS CSIAS COSAS

### I. La compétence cantonale source d'inégalités

Caroline Knüpfer, SVSP 10.11.2011

### 1.1 Cadre général de la politique sociale suisse

- **Art. 41 Constitution fédérale: Buts sociaux**  
Toute personne doit pouvoir bénéficier de la sécurité sociale
- **Compétence fédérale des assurances sociales** seulement depuis le milieu du 20<sup>ème</sup> siècle
- **Art. 108-120 Constitution fédérale**  
Les assurances sociales assurant les risques d'une « biographie normale »



### 1.2 Rôle des cantons et de la Confédération dans les domaines de l'aide sociale et des PCFam

- **Souveraineté des cantons:**  
Large autonomie juridique et politique (Art. 3 Const. féd.)
  - Les personnes sont assistées par leur canton de domicile (Art. 115)
  - Echec définitif des initiatives parlementaires demandant l'instauration PCFam au niveau fédéral
- => **Confédération:**  
Absence de droit d'ingérence, de mandat de régulation ou de surveillance au niveau de l'aide sociale et des PCFam.

### 1.3 Cadre juridique et organisation de l'aide sociale et des PCfam

#### Aide sociale

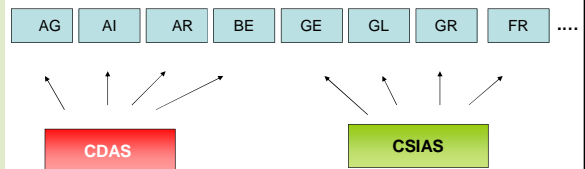
- 26 lois cantonales sur l'aide sociale:
  - Calcul assez homogène du minimum vital social
  - Disparités importantes dans les prestations circonstanciées et incitatives
- Organisation des autorités sociales et mise en œuvre de l'aide sociale majoritairement au niveau des communes
- Grande disparité concernant le degré de professionnalisation de la mise en œuvre

#### PCFam

- 4 lois cantonales sur les PCFam très disparates

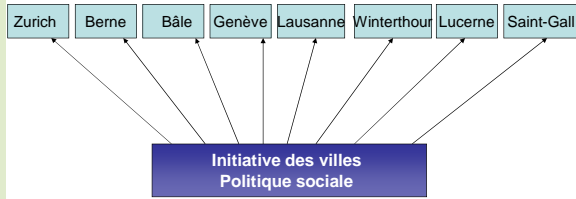
### 1.4 Les autres acteurs de la politique de l'aide sociale

#### Coordination horizontale



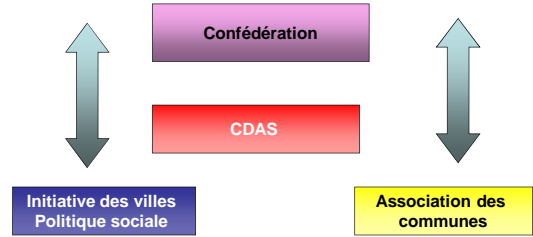
### 1.4 Les acteurs de la politique de l'aide sociale

#### Coordination horizontale



### 1.4 Les acteurs de la politique de l'aide sociale

#### Coordination verticale: dialogue national sur la politique sociale suisse



### 1.4 Les acteurs de la politique de l'aide sociale

- Nébuleuse au niveau du droit public, car relevant du droit privé
- Pouvoirs informels, aucune compétence pour légiférer
- Aucune compétence effective de régulation ou de contrôle

### 1.4 Les acteurs de la politique de l'aide sociale

#### • Dialogue national

<b>But</b>	Diminution des inégalités produites par le partage des compétences actuel à l'ordre de jour
<b>Moyens</b>	Echange entre partenaires
<b>Résultats</b>	Sensibilisation

#### • CDAS

<b>But</b>	Diminution des inégalités produites par le partage des compétences actuel = une des raisons d'être
<b>Moyens</b>	Recommandations devant être acceptables par tous les cantons
<b>Résultats</b>	Parfois peu concrets et aptes à effectivement agir au niveau des inégalités

### 1.4 Les acteurs de la politique de l'aide sociale

• CSIAS

**But** Diminution des inégalités produites par l'absence de loi-cadre) fédérale en matière d'aide sociale

**Moyens** Recommandations

**Résultats** Contribution réelle à l'harmonisation de l'aide sociale  
Constitution d'un droit d'usage au niveau du minimum vital social



Critique: Manque d'assise démocratique et de transparence

### 1.5 Conséquences et répercussions de cette construction de la politique sociale

### Transformations récentes des fonctions de l'aide sociale

Fonctions traditionnelles de l'aide sociale	Nouvelles fonctions de l'aide sociale
Subsidaire	Complémentaire et compensatoire
Aide temporaire	Aide permanente
Risques sociaux « classiques »	Nouveaux risques sociaux
Surmonter des situations individuelles de détresse	Surmonter des situations structurelles de détresse

### 1.5 Conséquences et répercussions de cette construction de la politique sociale

- Aide sociale = œuvre aussi importante que les assurances sociales
- Structures communales et cantonales de l'aide sociale créent des inégalités au niveau de l'offre et de la nature des prestations
- Grande disparités au niveau des PCFam, également régies par les cantons

**Question actuelle:**

Qu'en est il du « fragile équilibre entre la plus grande autonomie des cantons et une régulation centrale sous les aspects de l'efficacité, de l'équité et de l'égalité? » (Ladner, 2008)

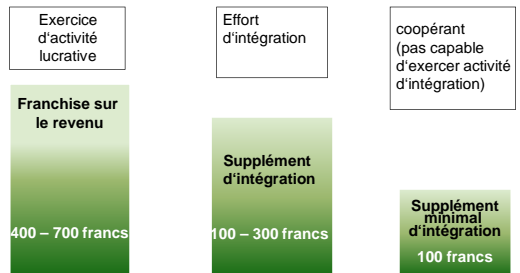
## 2 Exemples concrets illustrant les inégalités et insécurités de droit dans les domaines de l'aide sociale et des PCFam

## 2.1 Prestations à caractère incitatif dans l'aide sociale

## Les différents éléments du minimum social

Eléments à caractère incitatif (franchise sur revenu, suppléments)
Prestations circonstancielles (cours enfants, prestations santé, etc.)
(Frais d'acquisition du revenu)
Frais de logement
Frais médicaux de base
Forfait pour l'entretien (1 personne: Fr. 977.-/mois)

## Eléments à caractère incitatif

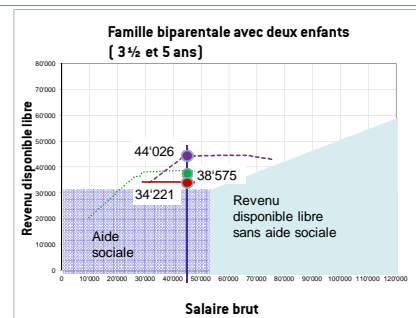


### Application des prestations à caractère incitatif (Initiative des villes, 2009)

	Supplément minimal 100 francs	Supplément d'intégration 100-300 francs	Franchise sur le revenu 400-600 francs	Pas de prestations d'incitation
Bâle	7 %	15 %	19 %	59 %
Berne	22 %	47 %	16 %	15 %
Winterthur	7 %	15 %	20 %	58 %
Saint-Gall	0 %	16 %	21 %	63 %
Lucerne	24 %	25 %	14 %	38 %
Uster	7 %	21 %	10 %	63 %

Caroline Knußler, SVSP 10.11.2011

### Disparités dans les PCFam existantes voire planifiées



Source: SKOS

22

### 3 Conclusion

- Facteurs structurels responsables de nombreuses situations de pauvreté
  - Mise en cause des principes d'individualisation et de subsidiarité constitutifs de l'aide sociale
- Mise en question du partage actuel des compétences entre Confédération et cantons
- Revendications politiques d'une loi-cadre fédérale en matière de couverture du minimum vital
  - Motions Wehrli et Fehr: réorganisation ciblée de la sécurité sociale
  - Motions Weibel et Humbel: loi-cadre sur l'aide sociale

Caroline Knußler, SVSP 10.11.2011

### 3 Conclusion

- Le partage des tâches dans le fédéralisme n'est pas sacro-saint.
- Il doit faire l'objet de négociations constantes!

« Cela ne signifie pas que le fédéralisme n'a plus de raison d'être. Son constant examen et sa renégociation du partage des tâches sont partie intégrante d'un fédéralisme vif et une nécessité pour réagir aux défis sociaux qui changent » (S. Thönen)

Caroline Knußler, SVSP 10.11.2011

SKOS CSIAS COSAS

**Aide sociale:  
Disparités intercantionales (Famille avec 2 enfants)**



- Marié
- Un bas salaire à 100%
- Pas de frais de garde
- Appartement 4 pièces

Caroline Knüpfer, SVSP 10.11.2011